



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2021
Compte Rendu

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à 19 Heures 00, à MOUAZE (salle Polyvalente – rue St Méline), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Andouillé-Neuville</u>	Mme GELY-PERNOT Aurore	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel
<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain		Mme OBLIN Anita
<u>Guipel</u>	Mme JOUCAN Isabelle		M. BOUGEOT Frédéric
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. MOREL Gérard
<u>La Mezière</u>	M. GORIAUX Pascal	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme SENTUC Véronique
	M. GUERIN Patrice		M. RICHARD Jacques
	Mme KECHID Marine		Mme HAMON Carole
<u>Melesse</u>	M. DUMAS Patrice	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	M. LEGENDRE Bertrand
	M. LOREE Michel	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
	M. JAOUEN Claude	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
	M. MARVAUD Jean-Baptiste	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
	Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie	<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
	Mme MESTRIES Gaëlle	<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon		

Absents excusés :

<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle donne pouvoir à M. FOGLE Alain
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc donne pouvoir à M. JOUCAN Isabelle
<u>La Mezière</u>	Mme BERNABE Valérie donne pouvoir à M. GORIAUX Pascal
	M. LESAGE Jean-Baptiste
<u>Melesse</u>	Mme MACE Marie-Edith donne pouvoir à Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	Mme EON-MARCHIX Ginette donne pouvoir à M. TAILLARD Yvon
<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. LECONTE Yannick donne pouvoir à M. MOREL Gérard
<u>Saint-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme MASSON Josette donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
	M. DUMILIEU Christian donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
<u>Vignoc</u>	Mme BLAISE Laurence donne pouvoir à M. HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur BOUGEOT Frédéric

N°ordre	Ordre du jour	Vote
1	Intercommunalité Rapporteur : Claude JAOUEN 4ème vice-président - Élection	Résultat du vote Jean-Luc DUBOIS: 33 Blanc : 3
2	Intercommunalité Rapporteur : Claude JAOUEN Séances du conseil communautaire 2022 - Validation des lieux de séance Décision du conseil communautaire : Valide les lieux des séances du conseil et du bureau communautaires 2022	Unanimité Pour : 36
3	Finances Rapporteur : Claude JAOUEN Finances - Tarification 2022 Décision du conseil communautaire : Valide la tarification des services 2022	Unanimité Pour : 35 Abstention : 1 Jean-Baptiste MARVAUD
4	Finances Rapporteur : Claude JAOUEN Budget principal - Admissions en non-valeur et créances éteintes Décision du conseil communautaire : Valide les admissions en non valeur et créances éteintes.	Unanimité Pour : 36
5	Finances Rapporteur : Claude JAOUEN Budget Principal 2021 - DM n°10 - Subvention au budget annexe Chantier d'insertion Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n°10 du budget principal suivante : Dépenses de fonctionnement - D022-020 – Dépenses imprévues : – 10 000 € Dépenses de fonctionnement– D-657363-020 – SPA : + 10 000 €	Unanimité Pour : 36
6	Finances Rapporteur : Claude JAOUEN Budget Principal 2021 - Décision modificative n°11- opération d'investissement 036 Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n° 11 du budget principal, telle que définie ci-dessous : Dépenses d'investissement – D-020-020 – Dépenses imprévues : – 1 800 euros Dépenses d'investissement – D-2158-0036-523– Bâtiment chantier d'insertion : + 1 800 euros	Unanimité Pour : 35 Abstention : 1 Jean-Baptiste MARVAUD

7	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget Principal 2021 - Décision modificative n°12 - annulation de titre</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n° 12 du budget principal, telle que définie ci-dessous : Dépenses d'investissement – D-020-020 – Dépenses imprévues : – 9 225 euros Dépenses d'investissement – D-1328-020 – Autres : + 9 225 euros</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
8	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget principal 2021 - DM n°13 - Imprévus chapitre 204</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n° 13 du budget principal, telle que définie ci-dessous : Dépenses de fonctionnement – D-022-020 – Dépenses imprévues : – 303 100 euros Dépenses de fonctionnement – D-023-020 – Virement à la section d'investissement : + 303 100 euros Dépenses d'investissement – D-020-020 – Dépenses imprévues : – 187 000 euros Recettes d'investissement – R-021-020 – Virement de la section de fonctionnement : + 303 100 euros Dépenses d'investissement – D2041412-0052-020 – Fonds de concours aux communes : + 490 100 euros</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
9	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget principal 2021 - DM n°14 - Augmentation de crédits au chapitre 16</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n°14 du budget Principal 2021, telle que définie ci-dessous : Dépenses de fonctionnement – D-022-020 – Dépenses imprévues : – 2 600 euros Dépenses de fonctionnement – D-023-020 – Virement à la section d'investissement : + 2 600 euros Recettes d'investissement – R-021 – 020 – Virement de la section de fonctionnement: + 2 600 euros Dépenses d'investissement – D-1641-- 020 – Emprunts en euros – + 2 600 euros</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
10	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Équilibre des budgets annexes - Subventions du budget principal</p> <p>Décision du conseil communautaire : Décide du versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes suivantes : Commerces : Fonctionnement : 41 290 € Investissement : 46 824 € Domaine de Boulet : Fonctionnement : 366 683 € € Chantier d'insertion : Fonctionnement : 43 441 € Investissement : 67 698 €</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>

11	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Atelier Relais 2021 - Décision modificative n°3 - Dépenses imprévues</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n°3 du budget annexe « Atelier relais » 2021, telle que définie ci-dessous : Dépenses de fonctionnement – D-022-90 – Dépenses imprévues : – 300 euros Dépenses de fonctionnement – D-65888-90 – Autres : + 300 euros</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
12	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Atelier Relais 2021 - DM n°4- Augmentation de crédits au chapitre 16</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n°4 du budget annexe Atelier relais, telle que définie ci-dessous : Dépenses d'investissement – D-1641-90 – Emprunts en euros : + 5 600 euros Dépenses d'investissement – D-276351-90 – GFP de rattachement: – 5 600 euros</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
13	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Chantier d'insertion 2021 - Décision modificative n°1 - Chapitre 012</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n°1 du budget annexe Chantier d'insertion 2021, telle que définie ci-dessous : Dépenses de fonctionnement – D-64168-523 – Autres emplois d'insertion : + 10 000 euros Recettes de fonctionnement – R - 774-523 – Subventions exceptionnelles : + 10 000 euros</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
14	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Commerces 2021 - DM n°4 - Augmentation de crédits aux chapitres 16 & 66</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n°4 du budget Dernier Commerce 2021, telle que définie ci-dessous : Dépenses de fonctionnement – D-6231-94 – Annonces et insertions : – 2 000 euros Dépenses de fonctionnement – D-023-94 – Virement à la section d'investissement: + 1 844 euros Dépenses de fonctionnement – D-066111-94 – Intérêts réglés à l'échéance: + 6 177 euros Recettes de fonctionnement – R-752-94 – Revenus des immeubles: + 6 021 euros Recettes d'investissement – R-021-94 – Virement de la section de fonctionnement: + 1 844 euros Dépenses d'investissement – D-1641-94 – Emprunts en euros : + 1 844 euros</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>

15	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe SPIC Photovoltaïque 2021 - DM n°3 - augmentation de crédits au chapitre 16</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n°2 du budget annexe SPIC-photovoltaïque 2021, telle que définie ci-dessous : Dépenses d'investissement – D-1641 – Emprunts en euros : + 100 euros Dépenses d'investissement – D-2031– Frais d'étude : – 100 euros</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
16	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Domaine de Boulet 2021 - DM n°1- Augmentation de crédits au chapitre 16</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n°4 du budget Hébergements touristiques Domaine du Boulet 2021., telle que définie ci-dessous : Dépenses d'investissement – D-1641-95 – Emprunts en euros : + 2 300 euros Dépenses d'investissement – D-2313-11-95 – Aménagements et équipements divers : – 2 300 euros</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
17	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA la Bourdonnais 2021 - DM n°1- Augmentation de crédits au chapitre 16</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n°1 du budget annexe ZA la Bourdonnais 2021, telle que définie ci-dessous : Dépenses d'investissement – D-1641-90 – Emprunts en euros : + 3 000 euros Recettes d'investissement – R-276351-90 – GFP de rattachement : + 3 000 euros</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
18	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Les Olivettes 2 2021 - DM n°1- Augmentation de crédits au chapitre 16</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la décision modificative n°1 du budget « ZA les Olivettes 2 » 2021, telle que définie ci-dessous : Dépenses d'investissement – D-1641-020 – Emprunts en euros : + 1 500 euros Recette d'investissement – R 276351-020– GFP de rattachement : + 1 500 euros</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
19	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Contrat de territoire 2017-2021 - Avenant de prolongation 2022</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide les termes de l'avenant de prolongation du contrat de territoire 2017-2021 avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, ci-annexé, permettant sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2022.</p>	<p>Unanimité Pour : 35 Pas de participation : 1 Gaëlle MESTRIES</p>

20	<p>Urbanisme Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Zone d'activités Olivettes II - Modalités de concertation préalable</p> <p>Décision du conseil communautaire : Approuve les modalités de la concertation du public conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme suivantes : - Diffusion d'informations sur différents médias (journal d'information de la communauté de communes Val d'Ille -Aubigné, site Internet, ...); - Mise en place d'un registre dématérialisé destiné aux observations du public ; - Organisation d'une réunion publique avant la clôture de la concertation préalable.</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
21	<p>Personnel Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Evolution de l'organisation des services - Information</p>	<p>POUR INFORMATION PAS DE VOTE</p>
22	<p>Personnel Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>RH - Mise à jour du tableau des effectifs</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide le nouveau tableau des effectifs</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
23	<p>Personnel Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>RH - Recrutement d'un animateur Pass Réno</p> <p>Décision du conseil communautaire : Décide du recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur le poste d'Animateur de la plateforme locale de rénovation de l'habitat (Pass'Réno) dans le cadre de l'article 3-3-2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, Autorise la conclusion d'un contrat à durée déterminée, sur l'emploi d'animateur de la plateforme locale de rénovation de l'habitat, d'une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2022. Valide la rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Attaché territorial (catégorie A) et calculée par référence au 5ème échelon, indice brut 567, indice majoré 480, complétée par le régime indemnitaire afférent à ce grade. Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>

24	<p>Personnel Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>RH - Changement de filière pour 2 agents</p> <p>Décision du conseil communautaire : Supprime le poste d'animateur principal de 1ère classe créée par délibération 09-2016 du 12 janvier 2016, à compter du 1er janvier 2022, Supprime le poste d'animateur principal de 1ère classe créée par délibération 22-2011 du 10 janvier 2017, à compter du 1er janvier 2022, Crée un poste de rédacteur principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2022, pour le poste de chargé-e de communication, Crée un poste de rédacteur principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2022, pour le poste de conseiller-ère emploi- formation Précise que le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale du grade rédacteur principal de 1ère classe et que les agents bénéficieront du régime indemnitaire applicable à leur poste. Précise que le tableau des effectifs sera mis à jour au 1er janvier 2022,</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
25	<p>Personnel Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Programme Petites Villes de demain - Recrutement en contrat de projet</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide les modalités du contrat de projet relatif au poste temporaire de chargé-e de mission Petites villes de demain décrites ci-dessus, d'une durée de 3 ans (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024),</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
26	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA La Bourdonnais - Convention de participation - SCI EG Breizh</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide les termes de la convention de participation financière aux équipements généraux d'infrastructure de la ZAC de la Bourdonnais, ci-jointe, convenue avec la SCI E.G. BREIZH, Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ci-annexée et tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
27	<p>Petite Enfance Rapporteur : Noël BOURNONVILLE</p> <p>Convention 2019-2021 avec l'ADMR du canton de St-Aubin - Avenant de prolongation pour un an</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la prolongation d'une année du partenariat avec l'ADMR du canton de Saint-Aubin d'Aubigné, Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs correspondant,</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>

28	<p>Mobilité Rapporteur : Pascal DEWASMES</p> <p>Franchissement Cap Malo - Montgerval - Attribution du marché de travaux</p> <p>Décision du conseil communautaire : Attribue le marché de travaux pour l'aménagement du franchissement de la RD137 Cap Malo – Montgerval à La Mézière à l'entreprise EUROVIA BRETAGNE SAS, pour un montant avec option de 403 415,46 € HT soit 484 098,55 € TTC</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
29	<p>Mobilité Rapporteur : Lionel HENRY</p> <p>Convention d'accès aux services OuestGo - Avenant</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide l'avenant n°1 à la convention d'accès aux services OuestGo,</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
30	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Daniel HOUITTE</p> <p>EPTB Vilaine - Protocole de transfert de la compétence GEMA</p> <p>Décision du conseil communautaire : Approuve le projet de protocole relatif au transfert des compétences Gestion des Milieux Aquatiques et associées entre les EPCI de l'unité Ouest et l'EPTB Vilaine,</p>	<p>Unanimité Pour : 35 Pas de participation au vote : 1 Jean-Baptiste MARVAUD</p>
31	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Daniel HOUITTE</p> <p>EPTB Vilaine - Désignation de représentants au comité territorial de l'unité Ouest</p> <p>Décision du conseil communautaire : Désigne Sophie LE DREAN-QUENEC'H DU, Anne-Laure DUVAL et David DUGUEPEROUX en tant que représentants de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au sein du comité territorial de chaque unité Est et Ouest à partir de 2022.</p>	<p>Unanimité Pour : 35 Pas de participation au vote : 1 Jean-Baptiste MARVAUD</p>
32	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>SPANC - Modification du règlement de service</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la modification de règlement de service du SPANC ci-annexé, à effet du 1^{er} janvier 2022.</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
33	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>SPANC - Remboursement au Budget Principal - Versement d'un 1^{er} acompte</p> <p>Décision du conseil communautaire : Autorise le versement de 80 000€ du budget annexe du SPANC en remboursement partiel des subventions d'équilibre réalisées en 2017-2018 par le budget principal.</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>

34	<p>Foncier Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>EPF Bretagne - Convention opérationnelle ZA Bourdonnais - Proposition d'avenant n°3</p> <p>Décision du conseil communautaire : Approuve le projet d'avenant n°3 à la convention opérationnelle du 18 juillet 2011 portant sur la prolongation de la durée de portage et déjà modifiée par les avenants n°1 du 22 novembre 2018 et n°2 du 9 février 2021, à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération, Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>
35	<p>Technique Rapporteur : Pascal DEWASMES</p> <p>Extension Pôle communautaire - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre</p> <p>Décision du conseil communautaire : Approuve l'enveloppe prévisionnelle du programme qui s'élève à 4 200 000 € ttc, Autorise l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestations « esquisse » en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de l'extension du pôle communautaire, Fixe le montant de la prime à 15 000 € ht pour chacun des trois participants au concours qui sera allouée sur proposition du jury à chaque concurrent ayant remis des prestations conformes, Décide que les membres qualifiés du jury bénéficieront d'une indemnisation de 250 € ttc par réunion et de la prise en charge de leurs frais de déplacements.</p>	<p>Unanimité POUR : 35 NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 Marine KECHID</p>
36	<p>Technique Rapporteur : Pascal DEWASMES</p> <p>ZA La Montgervalaise - Convention de travaux sur l'éclairage public - SDE 35</p> <p>Décision du conseil communautaire : Valide la convention avec le SDE35 sur l'opération de rénovation de l'éclairage public sur la ZA la Montgervalaise 1 – La Mézière pour un montant de participation de 13 603,04 euros à la charge de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné,</p>	<p>Unanimité Pour : 36</p>